

## Une stratégie de mobilisation collective en 1953, dans le textile vosgien

La théorie volontariste vise à légitimer une action collective d'une population tout en se basant sur des données immédiates. Elle tend à interpréter la conscience des insatisfactions comme un mécontentement né de l'instant et d'une représentation négative par rapport à l'objet déclencheur du malaise. Or, cette conscience manifeste une appréciation de l'événement et dépend de la construction même du groupe social. Sinon, comment pourrait-on constater de grandes manifestations dans la sidérurgie Lorraine et une passivité dans le textile vosgien, alors que les deux industries ont subi un chômage massif et des licenciements de grande ampleur.

La conscience des insatisfactions n'est pas le produit d'une spontanéité, mais relève d'une multitude de facteurs étalés dans le temps et liés à l'espace social et aux conditions d'existence. Elle représente une forme de perception structurée par la construction du groupe social et par la représentation et les schèmes de pensée qui lui sont associés, ce qui permet à cette conscience de se cristalliser dans une pratique intégrée dans une structure sociale; c'est pour cela qu'elle s'incarne dans l'identité du groupe et reflète son image, constituant ainsi son habitus et/ou sa structure mentale. Cependant, pour que cette conscience puisse s'objectiver et pour permettre sa compréhension, l'analyse du champ, -dans toutes ses dimensions<sup>1</sup>-, semble nécessaire pour repérer les paramètres et les motifs des insatisfactions. Nous pouvons définir le champ par rapport aux structures sociales, il est surtout «un réseau, ou une configuration des relations objectives entre les positions. Ces positions sont définies objectivement dans leur existence et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants, agents ou institutions, par leur situation actuelle et potentielle dans la structure de la distribution des différentes espèces de pouvoir dont la position commande l'accès aux profits spécifiques qui sont en jeu dans le champ et,

du même coup, par leurs relations objectives et aux autres positions.»<sup>2</sup>

Donc, la conscience des insatisfactions est un résultat des conditions de vie. Elle est liée à la perception du groupe et enracinée dans sa structure mentale. Elle est aussi une forme de représentation complexe où plusieurs paramètres économiques, sociaux et culturels se juxtaposent, à travers plusieurs étapes, pour se cristalliser dans ce qu'on peut appeler une pratique sociale. D'après Ch. de Montlibert, «la conscience des insatisfactions n'est pas immédiate, mais bien l'objet d'un travail de construction produit par une interaction complexe entre la diffusion de représentations, de schèmes de pensée, d'aspirations et l'élaboration des pratiques adaptées aux conditions d'existence».<sup>4</sup>

Pour analyser cette conscience, et pour mettre en lumière le passage de la perception à l'idée et ensuite à l'acte, quatre points sont à observer.<sup>5</sup> L'analyse de la représentation du monde et de l'image de soi ; l'analyse de l'expression collective où on tient compte des conditions d'existence communes ; le "revendicable" impliquant la construction d'un schéma causal et une revendication qualitative et diversifiée ; le revendiqué qui est quantitatif, simplifié et institutionnalisé par une organisation de représentation.

### LA MOBILISATION COLLECTIVE

La mobilisation collective est «un rassemblement d'une multitude d'individus et de grou-

<sup>1</sup> Position dans le champ, la nature du champ et l'analyse de l'habitus du champ.

<sup>2</sup> Bourdieu Pierre, *Réponses*, ed. Seuil, 1992, p.73.

<sup>3</sup> Nous appelons aepital culturel : le capital culturel incorporé, le capital culturel institutionnalisé et le capital culturel objectivé.

<sup>4</sup> Montlibert de Christian, *Crise économiques et conflits sociaux*, ed. L'Harmattan, 1989, p.43.

<sup>5</sup> Montlibert de Christian, *Crise économiques et conflits sociaux*, op. cit., 1989, pp. 39-55

pes en un groupe agissant»<sup>6</sup>. Elle exprime une affirmation physique d'une opinion, donne à la revendication un corps et contribue à transformer une simple opinion individuelle en une idée force, parce qu'elle exprime une détermination plus forte et un engagement physique plus intense<sup>7 8</sup>. La mobilisation collective symbolise une protestation dans laquelle se manifeste un objet revendiqué. Elle peut prendre plusieurs formes allant d'une manifestation symbolique (pétition, port de brassard,...) à une action violente (blocage de route, émeutes, etc.).

La mobilisation collective est une force qui s'accroît avec la croyance en la représentativité des représentants du groupe, et qui, ne peut être efficace<sup>8</sup> qu'avec un appareil mobilisateur capable d'instituer et d'officialiser la revendication du groupe mobilisé, car, les dominants existent toujours avec les moyens de domination, tandis que les dominés ne peuvent exister que s'ils se dotent d'instruments de représentation. Cependant, la mobilisation collective n'est pas due à une spontanéité du groupe, mais résulte d'un travail étalé dans le temps, où la croyance du groupe est maintenue et l'identité commune est imposée. Cette identité est conditionnée par la structure du groupe puisqu'elle veut refléter son image. Dans ces conditions, plus la perception et le style de vie communs existeront, plus aura-t-on une homogénéité du groupe social.

La mobilisation est une idée force qui se réalise sous plusieurs formes et objective l'opinion des manifestants tout en la cristallisant en acte. Elle est limitée dans un temps éphémère et définie dans un espace déterminé selon un objectif précis. Elle peut aussi se présenter sous une forme additive (Nombre) ou symbolique (délégation)<sup>9 \* 10 11</sup>. La mobilisation collective est enfin et «avant tout, la forme que prend le travail d'un groupe sur lui même, par l'intermédiaire des organisations qui affirment le représenter. Les mouvements de

protestation, ne peuvent exister qu'autant que les membres du groupe se croient liés les uns aux autres et savent faire croire à leur détermination»<sup>11</sup>.

## LES ORGANISATIONS DE REPRÉSENTATION

Les *organisations de représentation* sont les instances qui servent à regrouper, diffuser les informations et représenter un ensemble de personnes ayant un même intérêt. Elles sont le moyen de collecter un "revendicable" diversifié pour le synthétiser en un revendiqué quantitatif et simplifié. Les organisations de représentation sont, enfin, des personnes morales qui permettent d'institutionnaliser une revendication, d'objectiver les mouvements sociaux et d'exprimer l'identité du groupe représenté. Cependant, une organisation de représentation n'a aucun poids si elle n'est pas dotée d'un soutien de la population; elle ne peut être efficace que lorsqu'elle se réfère aux conditions de vie et aux schèmes de pensée du groupe. C'est pour cela qu'elle veut refléter son image et constituer son moyen de perception capable d'agir et de cristalliser les revendications, ce qui détermine une représentativité, lui donne une structure et lui impose une stratégie qui répond aux aspirations du groupe et à la finalité pour laquelle la mobilisation s'est engagée. Dans ce contexte, nous pouvons apprécier le témoignage de Jean Marie Conrad", représentant de la CFTC et leader de la grève d'octobre 1953 qui s'est déroulée à l'entreprise de la CIC-MDS de Boussac à Senones, et dans lequel il retrace la stratégie adoptée auprès des travailleurs pendant le mouvement : «En tout cas, ce qui a eu comme effet, c'est que la grève a donné un effort syndical. Ça aussi c'est intéressant et je pense être assez objectif, la CGT n'a pas su parler aux gens, ils ont, dès le début de la grève, amené quelqu'un de Paris, Monsieur C., il était secrétaire de la fédération du textile nationale de la CGT. Il est venu là (Senones) quasiment pendant la grève, mais la population de Senones est une population ouvrière rurale. Senones n'est pas un grand centre ouvrier, c'est des ouvriers dans un contexte rural et il (M. C.) ne savait

<sup>6</sup> Montlibert de Christian, les pratiques sociales des mobilisations collectives, in *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n° 14, 1986, p.86

<sup>7</sup> Champagne Patrick, *Faire l'opinion*, ed. Minuit, 1991, p. 62

<sup>8</sup> Montlibert de Christian, idem, p.86

<sup>9</sup> Bourdieu Pierre, *Questions de Sociologie*, ed. Minuit, 1984, p. 261.

<sup>10</sup> Montlibert de Christian, Manifestations et violence à Longwy, in *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n° 13 et 13 bis, p. 96.

<sup>11</sup> Entretien avec le syndicaliste en 1991.

pas leur parler. Les grandes théories idéologiques, le grand capital, les grands machins: les gens ne comprennent rien. Et moi, j'étais parti sur un terrain beaucoup plus terre à terre, beaucoup plus pédagogique et le discours passait mieux, si bien que ça était au début, on était six et on a terminé cent vingt adhérents à la CFTC. Les gens s'étaient plus reconnus dans le discours pourtant rigoureux mais plus pédagogique moins politique».

Pour qu'une organisation soit efficace, la construction d'un groupe uni apparaît être un travail primordial. Encore, est-il nécessaire de rappeler que pour qu'une organisation soit efficace, sa structure doit être basée sur les aspirations et les schèmes de pensée du groupe qu'elle représente, c'est pour cela qu'elle manifeste l'identité même de la population. Pour qu'une stratégie<sup>12</sup> puisse avoir une chance de réussir, la revendication doit s'insérer dans l'espace de jeu. Elle doit aussi être une revendication "raisonnable" acceptée par les représentés et légitimée dans la structure de domination car, «nul ne peut tirer profit du jeu sans se prendre au jeu: c'est à dire qu'il n'y aurait pas de jeu sans la croyance au jeu et sans les volontés, les intentions, les aspirations qui animent les agents et qui, produites par le jeu, dépendent de leur position dans le jeu».<sup>13</sup>

Cependant, l'institutionnalisation n'est qu'un facteur juridique et l'objectivation d'un groupe social par l'action n'est pas suffisante et ne donne à l'organisation aucune reconnaissance sociale ; c'est pour cela qu'elle est représentée par des personnes physiques qui matérialisent son existence, objectivement, ainsi, le rôle du médiateur entre les représentés et le "partenaire" et agissent physiquement au nom de l'organisation qu'ils sont censés incorporer. Cette forme de délégation permet d'instituer un groupe social numériquement important en

un groupe objectivement existant. D'après P. Bourdieu, «déléguer, c'est charger quelqu'un d'une fonction, d'une mission en lui transmettant son pouvoir. La délégation peut exister par une personne singulière ou par une personnalité morale. La délégation donc, est une fonction par laquelle une personne donne pouvoir, comme on dit, à une autre personne, le transfert de pouvoir par lequel un mandant autorise un mandataire à signer à sa place, le plein pouvoir d'agir pour lui.» La délégation est ainsi une manière de substituer au groupe existant une représentation reconnue. Cette représentation ne peut avoir des effets qu'avec des représentants crédibles qui peuvent conquérir le capital de sympathie et de confiance du groupe représenté.

## LA CONSTRUCTION DU GROUPE MOBILISÉ

L'affirmation ou le constat d'une société divisée en deux classes ne peut être objectif et ne peut avoir comme but qu'une finalité idéologique, visant à construire une société à partir d'un ensemble de présupposés afin de les appliquer sur la réalité sociale. Ce classement ne peut être objectif puisque la société est constituée par un ensemble hétérogène de groupes sociaux, qui sont déterminés par des paramètres spécifiques. Ils ne peuvent être classés qu'en se référant aux conditions de vie et aux schèmes de pensée propres à chaque groupe social. Par contre, nous pouvons remarquer que chaque structure sociale fonctionne avec des enjeux et est régie par un système de domination (où existent des dominants et des dominés) engendrant un conflit pour s'imposer dans le jeu. Cependant dans notre étude nous continuons d'utiliser le vocable de classe que nous définissons comme un ensemble d'agents sociaux qui ont des positions semblables et qui ont donc, toutes les chances de produire des prises de positions et des intérêts<sup>14</sup>, et comme le passage inductif de l'état du groupe pratique à l'état du groupe institué ce qui suppose «la construction de principe de classement capable de produire l'ensemble des propriétés distinctifs qui sont caractéristiques de l'ensemble des membres de ce groupe

<sup>12</sup> "11 est vrai que la plupart des conduites humaines s'accomplissent à l'intérieur d'espaces de jeu, cela dit, elles n'ont pas pour principe une intention stratégique. Telle que celle que postule la théorie des jeux. Autrement dit, les agents sociaux ont des "stratégies" qui n'ont que très rarement pour principe une véritable intention stratégique" Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, ed. Seuil, 1994, p. 156.

<sup>13</sup> Bourdieu Pierre, le mort saisit le vif, in *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, 1974, p. 7.

<sup>14</sup> Bourdieu Pierre, la délégation et féticisation politique, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. n° 52-53, 1984, p. 49.

qui peut servir à la construction»<sup>15</sup>. Cette construction, suppose aussi et au préalable une homogénéité du groupe social pratique et un travail de construction et de représentation basées sur les conditions de vie, les schèmes de pensée et les aspirations des agents sociaux.

Le travail d'un groupe sur lui même est une étape nécessaire qui permet de lui donner une identité et par la suite, de l'institutionnaliser et de l'officialiser puisque ce groupe «ne peut avoir quelque chances de durer et d'être entendu qu'autant qu'il se dote de ses propres représentants»<sup>16</sup>.

La construction du groupe mobilisé implique un traçage de limites entre le groupe représenté et le groupe adversaire. En effet, l'organisation de représentation a intérêt à véhiculer un discours basé sur l'image positive dans le but de valoriser le groupe mobilisé et de lui donner une auto appréciation, ce qui ne peut que renforcer l'unité du groupe, créer des liens de solidarité et affirmer une détermination dans le mouvement afin de faire aboutir la revendication. Ainsi, et dans le cas du conflit entre syndicat et patronat, le groupe mobilisé est souvent, d'après les tracts syndicaux de la Vallée du Rabodeau, *"l'exploité"* qui *"ne demande que son juste et modeste droit"*, *"souvent bafoué par le patronat"*. Dans un travail effectué sur les pratiques sociales de mobilisation collective, et en se basant sur les tracts syndicaux de la sidérurgie lorraine, Ch. de Montlibert a montré qu'il y a une forte corrélation entre les variables témoignant de la valorisation du groupe mobilisé, l'exaltation de la population ouvrière et la dénonciation du patronat. Cette stratégie, comme l'a souligné l'auteur, «aux yeux même des individus qui sont censés à y appartenir, est donc la dimension première de ce travail mobilisateur. Il s'agit en quelque sorte, de développer une auto appréciation positive des qualités et aptitudes du groupe à maîtriser son avenir et de justifier la validité de cette énonciation en

s'opposant à la représentation habituelle que les dominés ont d'eux même»<sup>17</sup>.

Un autre travail témoigne de cette valorisation du groupe mobilisé et retrace la même stratégie en matière de mobilisation ; l'analyse des tracts syndicaux de la Vallée de Rabodeau aboutit en effet à la même conclusion citée ci-dessus. Ainsi, le premier facteur a rassemblé un ensemble de variables qui mettent en cause le groupe dominant (patronat) tout en le liant à la vision négative de l'avenir. Ce facteur s'est opposé à un groupe de variables du second axe qui a affirmé l'exaltation de la classe ouvrière. En se basant sur des termes juridiques, (le droit du travail est bafoué), et en structurant un discours d'indignation, (chantage et humiliation des travailleurs par le patronat), les syndicats ont essayé de dépersonnaliser les responsables de l'entreprise en leur attribuant des images de *"King-Kong qui n'a aucune humanité"* et *"qui ne pratique que la répression, les licenciements, les cadences excessives, etc."*. Par le biais des tracts, les organisations syndicales illustrent cette opposition entre les travailleurs *"les premières victimes qui subissent toutes les attaques"* et un patron qui *"fait souvent passer le profit avant toute considération"*.

La construction d'un groupe solidaire basé sur une mémoire ouvrière est ainsi une pratique essentielle des organisations syndicales ; outre le travail étalé dans un temps écoulé pour arriver à une mobilisation, et dans le cas d'une protestation ouvrière, le rôle des représentants vise souvent à aboutir à un encadrement de la mobilisation<sup>18</sup>. Ce travail, dans le cadre de la grève de 1953 se réalise avec des réunions journalières avec les grévistes pour informer du déroulement de l'action, tester l'état d'esprit du groupe en mouvement et enfin, affirmer la représentativité et la légitimité de la délégation par le biais du vote de chaque décision (pour donner un sens à l'action collective).

## LE CODAGE DES INSATISFACIONS

Pour qu'il y ait revendication, les facteurs cités ci-dessus ne sont pas suffisants pour

---

<sup>15</sup> Bourdieu Pierre, Espace social et genèse de classe, in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 52-53, 1984, p. 4.

<sup>16</sup> Montlibert de Christian, *Crise économique et conflits sociaux*, op. cit, 1989, p. 113.

---

<sup>17</sup> Idem, p. 103.

<sup>18</sup> Mann Patrice, voir *l'Action collective*, ed. Armand Collin, 1991.

élaborer une action ; le cadre de référence commun, les schèmes de pensée et la croyance commune sont des éléments essentiels qui peuvent déterminer une solidarité du groupe. En effet, l'organisation des représentations est un moyen de structurer et de médiatiser la mobilisation et la pratique sociale : alors la prise de conscience des insatisfactions paraît être une étape fondamentale pour permettre l'élaboration d'une revendication et lui donner corps dans une action collective. Selon Ch. de Montlibert, «l'émergence du "revendicahle" est à son tour un enjeu social dans la mesure où cette phase implique une relation dialectique entre une élaboration symbolique et une dimension émotionnelle... L'émergence d'un revendicahle implique la construction d'un schéma causal, susceptible de rendre compte de l'insatisfaction, de laisser espérer sa modification ... l'apparition d'une tension telle qu'elle justifie l'éventualité d'un conflit pour contraindre l'autre à entrer dans la dynamique. Cette phase articule l'indignation et l'imputation causale»<sup>19 19 20</sup>. Cette conscience doit prendre ses racines dans l'espace social et dans la structure sociale qui pourrait engendrer cette insatisfaction. Dans le cas de cette population travaillant dans le textile, le paternalisme a imposé une *asiliation* aux travailleurs puisque l'ouvrier était encadré de la maternelle à la maison de retraite par le patronat textile tout en bénéficiant d'un ensemble d'œuvres sociales telles que les maisons, les cadeaux, les colonies de vacances, les bourses d'études, facilité d'embauche dans les entreprises du groupe, etc., cette asiliation a entraîné une domiciliation des travailleurs et surtout a conduit à des jugements positifs et à un capital de sympathie à l'égard du patron.

Pour illustrer cette asiliation, nous pouvons nous référer à un passage tiré d'une revue vosgicnnc, dans laquelle l'auteur décrit l'espace vécu du monde ouvrier de Boussac en disant : «Atteignant les ouvriers dans leur personne, le paternalisme les marque profondément et achève la destruction amorcée par les conditions de travail. Autour de l'usine, des cités de longue file. Celui qui connaît un

peu le pays, distingue facilement par la forme des cités, la couleur des volets, le nom de la firme qui est installée là ; première empreinte visible appliquée par l'argent sur la population ouvrière. Les autres signes ne manquent pas, la première maison, c'est la maternité de l'usine. C'est ensuite la crèche de l'usine qui prend et nourrit les enfants jusqu'à l'âge scolaire. La main vigilante du paternalisme suit l'ouvrier dans la vie : œuvres sociales avec, à 21 ans, fourniture gratuite et complète du trousseau pour les filles, équipe de plein air pour les jeunes travailleurs avec un vélo fourni et choisi par la direction et remboursé sur les salaires, ..., cinéma de l'usine, la maison de retraite, propriété de l'usine, etc.»<sup>21</sup>. Marcel Marie<sup>22</sup>, responsable CFDT et ouvrier dans l'entreprise BSF à Nomexy, décrit le poids de l'encadrement patronal en disant : «Les ouvriers étaient pris en charge de la naissance à la mort, ils avaient leur maison en face de l'usine pour un loyer dérisoire. On leur offrait même de nouvelles tapisseries tous les cinq ans. La crèche était gratuite, et puis, il y avait des colonies de vacances en uniforme Boussac et pour finir le dépôt d'une couronne au cimetière».

Cette asiliation conduit à une relation de dépendance accentuée qui s'oppose à toute mobilisation. Seule la conscience de cette dépendance pourraient provoquer une réaction, un malaise ou une insatisfaction, chose que les syndicats textiles n'ont pas réussi à construire (exceptée la grève de 1953 et après le dépôt de bilan de Boussac).

Ainsi, la construction d'un schéma causal paraît un élément nécessaire à la naissance d'un revendicahle. Ce dernier est d'ordre qualitatif et individualisé et ne peut être réalisé qu'avec un travail quotidien des appareils de mobilisation. Dans le cas de la grève de 1953 à la CIC-MDS de Senones, les causes de la mobilisation résidaient dans les conséquences des conditions de travail et la diminution de salaire, mais elles n'étaient en aucun cas dressées contre la personne de Marcel Boussac. Dans ce contexte, Jean Marie Conraud, militant CFTC, commente le déclenchement de la grève de la manière suivante : «En 1953, Boussac essaie de remplacer le coton par la fibranne, et le coton ne se travaille pas dans

<sup>19</sup> Montlibert de Christian, *Introduction au raisonnement sociologique*, Presse Universitaire de Strasbourg, 1990, p.185.

<sup>20</sup> Montlibert de Christian, *Crise économique et conflits sociaux*, op. cit., 1989, p. 15.

<sup>21</sup> *Masse ouvrière*, Juillet-Août, 1954, pp. 52-53.

<sup>22</sup> Entretien avec le syndicaliste en 1992.

les mêmes conditions atmosphériques. Le coton suppose une certaine humidité et la fibranne ne supportait pas l'humidité ; elle collait auprès des cylindres de machines, si bien que des machines étaient toujours arrêtées. Et comme les gens étaient payés aux tours de machines, enfin au compteur, leur paie a diminué d'une manière assez importante» La revue "Masse Ouvrière", voit comme déclencheur une insatisfaction latente causée par les conditions de vie des travailleurs : «L'état d'injustice n'est pas spécial à cette usine (CIC-MDS Senones), il est celui de l'industrie textile. Beaucoup de travailleurs ne "sentent" pas le mal profond du système, là où il est le plus perceptible, c'est dans les répercussions sur la santé pour le travail du fil ; l'air doit être humidifié à 85%. Des conduites mènent, à travers les salles où sont alignés les métiers, la vapeur qui se répand sur les machines et les femmes qui les surveillent. On vit au tissage, dans un vrai brouillard. Toutes les tisserandes se plaignent des points dans le dos et de rhumatisme : "moi, tenez, je faisais 65 kg lorsque je suis rentrée chez B., voici trois ans. Maintenant, je ne fais plus que 50 kg" ; c'est une femme relativement jeune qui parle, les yeux s'usent à suivre le va-et-vient de la navette, le fil qui casse et qu'il faut rattacher. Chacune a 18 métiers à suivre».

Ce revendicable, subjectif et souvent véhiculé dans un style émotionnel, n'a pu aboutir que par le biais d'un discours institutionnalisé. Il est alors transformé en un revendiqué justifié par des contraintes de situation, qui ne sont que des acquis obtenus par des luttes antérieures et cristallisé dans le droit du travail, les conventions collectives et les avenants régionaux, et qui permettent de constituer une plate-forme de négociation entre syndicats et patronat et entre dominés et dominants en général. Ces accords permettent un passage obligatoire d'un revendicable sous-jacent et latent exprimé individuellement à un revendiqué quantitatif, simplifié et exprimé collectivement par un organisme institutionnel.

Pour essayer de comprendre la structure sociale de l'espace de conflit, nous avons préféré expliquer le champ de notre étude afin de rendre compte de la complexité du travail syndical. En effet, une des difficultés majeures rencontrées par les appareils de mobilisation, a été créée par un pouvoir de domination basé sur le charisme, un capital symbolique structuré par une domination paternaliste. Ce capital a comme effet d'engendrer la recon-

naissance. Comme le souligne P. Bourdieu, «un des effets de la violence symbolique est la transformation des relations de domination et de soumission en relations affectives, la transformation du pouvoir en charisme ou en charme propre à susciter un enchantement affectif»<sup>21</sup>.

Le paternalisme est un système d'organisation du travail. Il veut paraître, avec toutes ses formes de capital symbolique, (prestige, charisme, etc.) comme un échange de service, mais il est surtout une manière d'instituer un environnement favorable à la politique patronale permettant d'exercer un pouvoir économique, social et politique. Le système paternaliste contribue à l'intégration du travailleur dans la stratégie patronale et à marginaliser l'action syndicale : le militant, étant considéré comme perturbateur, risque des sanctions. Ainsi, en 1953, M. Jean Diter, ouvrier dans l'usine de l'Abbaye et militant syndical CGT, a été licencié pour cause des activités syndicales. En 1964, M. Paul Rusconi, responsable syndical de la CGT, n'a pas été réinséré dans l'entreprise de la S.A Colroy après le dépôt de bilan de Laedrich, en raison de ses activités syndicales.

Le paternalisme a eu un impact considérable sur la population de la Vallée de Rabodeau. Il a pu donner du patronat une valeur positive. Les discours de la population de la contrée de Senones en témoignent : un ouvrier, chez Laedrich, décrit la personnalité du patron en disant : «Moi, j'avais un patron qui travaillait 14h par jour, qui ne se couchait pas dans son lit trois jours par semaine, qui était toujours à l'étranger pour chercher du travail. Il a fait de belles réalisations au niveau social. J'estime que c'est un cas particulier... C'est un type qui a le sens du social».

## LA GRÈVE DE 1953

Dans un article paru dans *Républicain* du mardi 28 octobre 1953, l'objet du conflit a été présenté de la façon suivante : «dans un procès verbal de la commission paritaire interprofessionnelle, qui s'est réunie le 26 octobre 1953 à Nancy, on apprend que le différend qui oppose les deux parties (syndicat et direc-

<sup>21</sup> Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques, sur la théorie de l'action*, ed. Seuil, 1994, pp. 18-19.

tion) est le changement de la fabrication du textile, qui a été opéré dans cette usine (l'abbaye de Senones), sans que cela ait donné lieu à un réajustement des tarifs correspondants aux nouvelles fabrications, ce qui entraîne une diminution sensible des salaires». Ce défaut de réajustement des salaires a suscité plusieurs commentaires et plusieurs documents font apparaître que le motif salarial était la cause directe du déclenchement de la grève.

Dans un article de l'Est Républicain du samedi 17 octobre 1953, le journaliste fournit un exemple précisant les modalités de cette diminution en écrivant : «Ils (les délégués) apportaient une abondante documentation chiffrée, et axée sur les fiches de paie des ouvriers, établissant que les salaires avaient bien subi des diminutions, à la suite de l'emploi de la fibranne, ce qui constituait une violation des dispositions de la convention collective et fut la cause du mouvement de la grève. Des multiples exemples relevés, il ressort que les différences s'échelonnent, par heure de travail, de 2 à 18 francs. Parmi quelques exemples, figure celui d'un monteur de chaîne qui, avant réalisait une moyenne de travail, en août, de 4,7 avait touché 30 francs de prime par heure. En Septembre, cette prime ne fut que 24 francs, bien que le rendement ait été supérieur à 5% ; l'ouvrier ayant eu de plus à faire face à une surcharge de travail en raison de rouleaux de fibranne plus lourd que ceux du coton» Cette diminution de rendement était évoquée par plusieurs témoignages et la majorité des documents en notre possession convergent vers le même constat à savoir la diminution de salaire. Ainsi, la revue "Masse Ouvrière" décrit cette situation de la façon suivante : «B. essaie, en commençant par la filature, d'introduire le travail de la fibranne en remplacement du coton, son fil est dur à suivre des yeux. Or, le salaire des leveurs, à la préparation des canettes, comme celui des tisserands, est calculé d'après la quantité produite. La quantité du travail devant être naturellement irréprochable sous peine de sanctions. Les leveurs voient donc leur ouvrage compté en points par un calculateur adapté à leurs machines. Le tarif de l'heure était calculé pour une production de 72 points. Avec la fibranne, on ne peut guère dépasser les 60 points"<sup>24, 25</sup>.

<sup>24</sup> *Masse ouvrière*, Juillet-Août, 1954, 52-53.

Cette situation déclencha une grève qui dura trois semaines et a donné lieu à plusieurs stratégies adoptées par les syndicats et par la direction de l'entreprise. Cette dernière, pour intimider les organisations syndicales, n'a pas voulu reconnaître la légitimité du mouvement : l'entreprise, en se basant sur l'article 73 de la convention collective du 1/12 1951<sup>26</sup>, a licencié l'ensemble des travailleurs de l'entreprise.

## DÉCLENCHEMENT DE LA GRÈVE

La transformation technique au niveau de la fabrication fut évoquée lors de la réunion du comité d'entreprise du 22 septembre 1953 ; l'objet de la discussion portait sur le remplacement du coton par la fibranne motivée par la concurrence internationale et par les difficultés économiques que connaît l'entreprise de l'abbaye de Senones. Cependant, cette décision, voulue par Marcel Boussac, n'était que la mise en oeuvre de la recommandation du Groupement interprofessionnel des Syndicats patronaux des Vosges qui avait conseillé d'utiliser la fibranne au lieu du coton comme aux Etats Unis. Cette décision fut approuvée par le comité d'entreprise et en réponse à la question des salaires, la direction prévoyait une «compensation individuelle des salaires pendant la période d'adaptation "pour les ouvriers qui auraient fait un effort"». Notons que l'installation de la fibranne fut effectuée à partir du 14 juillet 1953.

Après la distribution des fiches de paie pour une partie des ouvriers au début du mois d'octobre, les ouvriers manifestèrent un mécontentement que leur causaient la diminution des salaires et le travail supplémentaire imposé par la fibranne. Ainsi, et à titre d'exemple, les rentreuses qui percevaient 145 francs dans le coton, reçurent 116 francs pour avoir réalisé mille fils, alors que ce changement de fabrication occasionnait un surplus de charge de travail ainsi qu'une augmentation de deux à quatre heures de travail par jour. Les monteurs de chaînes qui procédèrent à la révision des métiers touchèrent leurs primes sans changement ou revues à la baisse malgré le fait que les rouleaux du coton étaient plus

<sup>26</sup> L'article 73 de la convention collective prévoit un préavis de 10 jours avant la cessation volontaire du travail.

lourds que ceux de la fibranne. Le personnel des chargeurs sur broches et les bancs à broches ont eu une augmentation de charge de travail et une diminution de salaire du fait qu'ils continuaient à être rémunérés "à la pièce" et que celle-ci prenait plus de temps à être fabriquée. Bref, tout le personnel était touché par la diminution de salaire et l'augmentation de charge de travail. Quant aux ouvriers qui n'avaient pas encore reçu leur bulletin de paie comme les tisserands, ils se rallièrent au mouvement.

Après le refus de la direction d'un pourparler avec les délégués, 650 ouvriers se mirent en grève "spontanée" le 8 octobre et avertirent les responsables syndicaux qui, à leur tour, formulèrent une liste de revendications se résumant dans les points suivants : maintien des anciens salaires pendant la période d'adaptation ; évaluation, le plus rapidement possible, des nouvelles charges de travail liées à la fibranne ; détermination d'un salaire fibranne à la suite d'une étude approfondie ; informer le comité d'entreprise de la marche générale de l'entreprise.

## RÉACTION DE LA CFTC ET DE LA CGT

A la rentrée des congés payés, la CGT avait voulu déclencher une grève dans l'entreprise de Senones. Cependant, cette idée fut abandonnée en raison de la position de la CFTC. Les motifs qui ont poussé cette organisation à ne pas partager l'initiative de la CGT se résument dans les points suivants : l'Abbaye de Senones fait partie d'un groupe important qui devait débrayer dans son ensemble pour obtenir des résultats satisfaisants ; des pourparlers y étaient engagés tant au plan régional que national dont il fallait attendre les résultats ; la rentrée des vacances et l'automne qui approchait, avaient porté un coup sérieux à la situation financière des travailleurs.

Cependant, avec la distribution des fiches de paie, le mouvement de colère s'est généralisé au sein de la population ouvrière de l'Abbaye, ce qui a poussé les organisations syndicales à s'aligner sur le mécontentement des salariés. Dans ce contexte, Jean Marie Conraud, CFTC et meneur de cette grève, commente cette colère en disant : «ce que la CGT n'a pas pu faire, la direction elle, va le réussir. Elle va généraliser le mécontentement des travailleurs de l'Abbaye et va le porter à une acuité telle

que le 8 octobre, comme un seul homme, 650 ouvriers vont quitter leur travail. Elle aura accumulé pour obtenir ces résultats, les mal-adresses, les provocations, le contretemps, etc.».

## STRATÉGIE DE MOBILISATION

Face à un système paternaliste et autoritaire, les travailleurs de l'Abbaye de Senones ont contacté les représentants syndicaux afin de normer le mouvement. Après l'échec des négociations entre la direction et les syndicats, ces derniers mirent en place un comité afin de représenter, mobiliser et agir au nom des grévistes. Ce modèle avait aussi pour but de mettre à l'abri les organisations syndicales puisque la convention collective de 1951 stipule un préavis de dix jours avant toute cessation volontaire de travail. C'est pour cela que la grève a été déclarée spontanée. Ce comité de grève, comme nous l'avons remarqué dans les comptes rendus de la presse, dans les archives des syndicats et les notes de l'administration de l'entreprise, paraissait comme une véritable instance de représentation des travailleurs. Il a aussi permis de sortir de la logique centraliste de l'expression syndicale pour imposer une logique démocratique et retrouver une unité entre syndicats et entre délégués et délégués. Cette logique, comme nous le remarquons dans, cette grève, permet de vérifier les observations de Ch. de Montlibert : «Dans nombre de situations historiquement définies, la mobilisation collective se développe d'autant plus intensément que les groupes sont amenés à se constituer en confiant une part importante de leur histoire à des représentants qui sont à même d'assumer et de normer les situations, en mettant en place des schèmes d'imputation des responsabilités et en diffusant des modes collectifs d'expression des insatisfactions. Elle dépend en somme du travail qu'un groupe social accomplit sur les éléments qui sont censés le composer par l'intermédiaire des organisations associatives, syndicales, politiques qui affirment le représenter"<sup>27</sup>. Cette remarque a été largement observée lors de la grève de 1953. Cette dernière a changé le comportement des travailleurs vis-à-vis des syndicats et a donné un nouveau souffle aux organisations syndicales. En effet,

<sup>27</sup> Montlibert de Christian, *Crise économique et conflits sociaux*, op. cit., p. 98



en s'appuyant sur les schèmes de pensée de la population du Val du Rabodeau, et en investissant la mémoire collective de la contrée de Senones, les délégués ont pu gagner la confiance des travailleurs pour construire un groupe social uni et prêt à affronter le patronat tout en se basant sur la logique interne du travail. Pour montrer les retombées de la grève, Jean Marie Conraud retrace la situation de la CFTC en disant qu' «il y avait eu la CFTC avant 1953 dans l'Abbaye, mais le responsable syndical avait été nommé contremaître à St Dié... En 1952, c'était un peu le début, on était trois, après on a passé à six jusqu'à 1953. Donc en 1953 il y avait eu une grande grève qui a duré trois semaines et on est passé à 120. Là, c'était vraiment un peu le point de départ de la CFTC dans la Vallée du Rabodeau».

### **L'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ POSITIVE ET LA SOLIDARITÉ DU GROUPE**

Instituer une délégation est une manière de faire vivre le groupe par procuration. Cette délégation est dotée d'un plein pouvoir de parler, agir et proposer au nom du groupe social qu'elle est censée représenter. Cette institution ne peut exister qu'à travers des personnes physiques : dans le cas de la grève de Senones, les délégués étaient des militants travaillant dans l'entreprise. Ce facteur de composition renforce, d'une part, la légitimité de la délégation par rapport au groupe qu'il représente, d'autre part, la volonté de s'impliquer dans le mouvement et de croire plus profondément aux revendications.

L'appel à la solidarité n'est pas sans intérêt dans le conflit, il permet de consolider la force et la cohésion du groupe mobilisé et lui attribue une identité commune face à l'adversaire. Cette identité, dans le cas considéré, est renforcé par le sort commun des ouvriers du textile refusant de travailler la fibranne dans les conditions dénoncées par le comité de grève. Ainsi, et dans chaque assemblée, les représentants du comité ne manquaient pas d'appeler à l'union et à croire aux revendications et à l'action entamée contre le patronat. En rapportant un compte rendu d'une réunion de grévistes, l'Est Républicain du 18 octobre commente : «Monsieur Lemarquis (CGT), rappelle la "lutte courageuse des ouvriers des manufactures de Senones qui se dressent contre la violation, par la direction, de la convention collective" et évoque la situation dif-

ficile des travailleurs "dont les efforts n'ont fait qu'accroître les profits patronaux sans apporter la moindre amélioration à leur propre situation" ...». Ainsi, comme nous le remarquons dans la grève de 1953 à Senones, la presse devient un instrument de diffusion des idées des représentants syndicaux et du comité de grève. En effet, pour toucher une grande masse de la population vosgienne, les délégués devaient compter sur la presse régionale pour exposer la situation de l'entreprise Boussac aux élus et aux groupes sociaux du département vosgien. Cet intérêt coïncide avec la stratégie médiatique puisqu'elle veut donner l'image du journal comme porte-parole de la région et rendre intéressant son produit auprès de la population vosgienne. C'est pour cela que la rédaction a pris la grève comme événement de première importance : en rendant service au comité de grève, elle n'a fait que rendre service à elle-même.

Cependant, la presse, qui n'adhère pas au mouvement, ne peut jouer qu'un rôle d'amplificateur qui popularise l'événement, par ce biais, elle peut avoir un impact sur l'action. Mais le recours aux réunions journalières et la diffusion des tracts demeure le travail primordial de la mobilisation collective.

Pour garder le moral et consolider le groupe en action face à l'adversaire, l'appel à l'union est souvent parallèle à la dénonciation des conditions de travail qui ont causé cette cessation volontaire du travail. Dans un tract du dimanche 11 octobre 1953 distribué par l'intersyndicale CGT-CFTC, l'appel à l'union est traduit de la façon suivante : «C'est dans l'unanimité que vous avez débrayé jeudi dernier en constatant que vos salaires étaient injustement diminués alors que la plupart de vos charges de travail avaient augmenté... Restons unis et disciplinés. La grève est quelque chose d'assez grave pour que nous ne la fassions pas par plaisir, mais nous entendons mettre fin à une exploitation injuste qui n'a que trop duré». Cette articulation binaire (bon/mauvais, exploitant/exploité,) vise à tracer une frontière entre un dominé "dépourvu de sa dignité et de ses droits" et un dominant "exploiteur et injuste". Cependant, et pour légitimer la revendication, l'intégration dans la structure juridique semble nécessaire, aussi les syndicats appellent-ils le patronat à respecter la convention collective afin de donner un sens à la situation, et c'est pour cela aussi que les syndicats insistent sur cette structure comme l'explicite un communiqué

du 15 octobre : «Forts de leurs droits, les grévistes proclament qu'ils sont prêts à reprendre le travail collectivement, mais ils exigent que la convention collective soit respectée et qu'il soit fait droit à leurs modestes et justes demandes».

L'appel à la mobilisation est souvent codé par des mots relatifs à l'action et à la résistance. Cette forme de communication fait appel à la mémoire collective de la population mobilisée et appelle les autres groupes externes à témoigner leur adhésion au conflit. Dans le cas de la Vallée de Rabodeau, la mémoire collective ne peut jouer qu'en faveur des ouvriers en grève qui ont assez souffert de la déportation. Ainsi, les délégués n'ont pas manqué de rappeler le triste passé de la "Vallée rouge" et de la "Vallée de la mort" qui a perdu des centaines de victimes ouvrières pendant l'occupation Allemande. Pour faire revivre cette mémoire, le dépôt de gerbe au monument au mort du canton de Senones et le chant de la Marseillaise en étaient les meilleurs moyens. Cette action, qualifiée par René Mouriaux<sup>28</sup> de métaphore guerrière, suppose toujours, selon Bourdieu, «des actes de connaissance et de reconnaissance, des actes cognitifs de la part de ceux qui en sont les destinataires. Pour qu'un échange symbolique fonctionne, il faut que les deux parties aient des catégories de perception et d'appréciation identiques. Et cela vaut aussi pour les actes de domination symbolique qui s'exercent avec la complicité objective des dominés, dans la mesure où, pour qu'une telle domination s'instaure, il faut que les dominés appliquent aux actes du dominant des structures de perception qui soient les mêmes que celles que le dominant emploie pour produire ces actes»<sup>29</sup>. C'est pour cela qu'outre la mémoire collective qui est perceptible à toute la région, les organisations de représentation ont utilisé un style relatif à la résistance, à la lutte et au militantisme. Ainsi, et en se basant sur les tracts syndicaux et les comptes rendus de la presse de l'époque, les délégués insistaient sur "*la dignité des ouvriers*" et "*le bon droit des grévistes bafoués*", l'action est maintenue car "*les ouvriers sont conscients de leur droit*" et de "*leur juste de-*

*mande*". Cependant, la prolongation de "*la grève est due à la seule responsabilité de la direction*" qui, "*malgré ses pires manoeuvres pour tenter de briser le mouvement*", "*les ouvriers, comme un seul homme ont dit non à Boussac*". Les intervenants dans les réunions rappellent enfin que, pour avoir "*la victoire, les ouvriers doivent rester unis*" car "*la force unie vaincra*". Cependant, et en dépit de la pénibilité de la situation, "*les représentants demandent aux ouvriers de continuer la lutte jusqu'à ce que le bon droit triomphe*" puisque, "*celui qui tiendra jusqu'à la dernière minute remportera la victoire*".

Fréquemment, les conflits entre les organisations de représentation sont des éléments qui essoufflent le mouvement et détruisent le lien de confiance qui existe entre ces organisations et le groupe mobilisé. Ils sont une conséquence qui découle des divergences de stratégies entre les différents appareils puisque chaque organisation tend à imposer sa légitimité quant à la représentation tout en dénigrant l'autre au nom de ces mêmes valeurs. Nous pouvons avancer que de manière générale, le conflit entre les organisations est perçu comme un handicap à la mobilisation qui «*peut mettre en question l'identité commune et la validité de la revendication*»<sup>30</sup>. Il a aussi comme conséquence de «*diminuer l'intensité du lien de fidélité qui relie les militants à l'appareil syndical*». Dans le cas de la grève de 1953 à l'abbaye de Senones, malgré l'opposition entre les principes ouvriéristes et la notion de lutte de classe de la CGT et le principe du syndicalisme chrétien de la CFTC, le conflit entre syndicats était absent de la scène et le comité de grève, -composé de militants CFTC et CGT-, fonctionnait dans une parfaite harmonie. Cette union entre les deux syndicats a sans doute renforcé l'adhésion du groupe des travailleurs au mouvement qui a duré trois semaines. Pour renforcer cette harmonie, les délégués, dans chaque réunion avec les grévistes, soumettaient au vote toutes les décisions.

## DÉNONCIATION DU PATRONAT TEXTILE

Pour critiquer la position bureaucratique de la direction et du patronat, le travail syndical

<sup>28</sup> Mouriaux René, Stratégies syndicales et manifestations de rue, in *la manifestation*, sous la direction de Pierre Favre, ed. Presse de la Fondation des Sciences Politiques, 1990, p. 304.

<sup>29</sup> Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques*, op. cil. p. 187.

<sup>30</sup> Montlibert de Christian, op. cit. p.130.

remet en cause les décisions des cadres de l'entreprise. Cette forme de dénonciation a pour but de «s'opposer à la représentation habituelle que les dominants ont d'eux même, afin de légitimer le discours des dominés et valoriser le groupe social représenté». Ainsi, trois groupes sociaux apparaissent : un groupe dominé qui subit "les conséquences des décisions patronales" ; un groupe dominant représenté par le patronat ; un groupe intermédiaire représenté par l'encadrement de l'entreprise et qui est souvent rallié au patronat". A Senones les grévistes ont souvent associé les cadres au patronat et s'en sont surtout pris à Marcel Boussac.

Plusieurs interventions des syndicalistes et délégués témoignent de cette opposition entre les travailleurs (qui demandent leurs "modestes et justes droits") et un patronat ("odieux", "vautour" "un milliardaire affamé" comme Boussac). Dans un article publié dans la revue Vosges Nouvelles, Lemarquis (UD CGT) décrit la personnalité et le comportement du patronat en ces termes : «Maître Boussac considère que la foi est faite pour le servir uniquement. Ayant violé la convention collective et l'avenant régional, en ce qui concerne ces textes qui lui imposent certaines obligations, il se fâche parce que les travailleurs n'auraient pas respecté les textes qui lui sont favorables à lui, l'exploiteur... Au mépris de toute justice, de toute morale, de toute légalité, Boussac veut réduire à merci les travailleurs car 'tel est mon bon plaisir' est devenu sa devise»

## MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ

La grève d'octobre 1953 à Senones causa aux travailleurs une gêne matérielle par manque de ressources financières, donc un appauvrissement des grévistes et par conséquent un frein à la mobilisation. Pour dépasser cet obstacle et maintenir le mouvement, le comité de grève lança un appel à la solidarité qui reçut, dès le début, un écho favorable auprès de la population des Vosges. Ainsi, commerçants, ouvriers, paysans, enseignants et maires d'autres cantons se sont mobilisés afin de

porter aide et de soutenir les grévistes de Senones. Cette forme de solidarité a pris deux formes. Première forme : un secours pour soulager la gêne matérielle des infortunés et des plus nécessiteux. Dans ce cas, l'aide remplace le mot solidarité et devient un moyen de soutenir les grévistes face à la misère qui "pourrait survenir dans de nombreux foyers". Cette interprétation a été avancée par des personnes religieuses qui ont essayé de sensibiliser la population vosgienne. Parmi les promoteurs de cette action, nous pouvons souligner les démarches de l'abbé Hanus qui a organisé une soupe populaire en faveur des grévistes et a collecté des aliments pour les familles des travailleurs de Senones. Deuxième forme : un moyen de soutenir les grévistes dans leurs actions contre le patronat. Cette interprétation a pris un aspect idéologique où la solidarité de classe prend son sens afin d'encourager les grévistes et construire un bloc régional face à une classe dominante détenant le pouvoir économique. Cette interprétation a été avancée par les différentes organisations de la CGT, (Unions locales, Union départementale et Union régionale de la CGT), ainsi que par le parti communiste du département. Dans ce sens, la grève devient "une lutte courageuse" des ouvriers contre la direction des manufactures de Senones et le mouvement de solidarité est interprété comme "une solidarité morale et matérielle qui se manifeste parmi toute la population laborieuse du département des Vosges". Dans un article paru dans Vosges Nouvelles du 26 octobre 1953, le journaliste commente un meeting du comité de grève en disant : «Le président de séance donna alors lecture d'une motion qui sera soumise ce soir à l'assemblée des grévistes. En voici l'essentiel : le meeting enregistre la volonté de lutte des travailleurs de l'Abbaye de Senones qui refusent de laisser attenter aux libertés syndicales ; prend acte de l'immense mouvement de solidarité morale et matérielle qui se manifeste parmi la population laborieuse de ce département ; appelle toute la population à continuer et à amplifier ces manifestations de solidarité ; avec l'aide agissante de tous les travailleurs, de tous les commerçants dont le sort est intimement lié à celui des travailleurs, avec l'aide de toute la population, les grévistes de l'Abbaye de Senones doivent vaincre, obtenir de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail».

Outre que le mouvement de solidarité est une manière indirecte de dénoncer l'adversaire, il est une pratique qui peut donner confiance au

<sup>31</sup> Boltanski Luc, *les cadres: la formation d'un groupe social*, ed. Minuit, 1982,  
Bihr Alain, *Entre bourgeoisie et patronat : l'encadrement capitaliste*, ed. L'Harmattan, 1989.

groupe mobilisé, reconstituer un sentiment de confiance de soi. Il suppose un travail de construction objectif basé sur une cause, un récepteur et un émetteur; c'est une forme d'interaction entre groupes sociaux. Les appareils de représentation semblent cristalliser la position de l'émetteur et lui donner une crédibilité. Dans le cas de la grève ou de la mobilisation collective, l'appel à la solidarité comporte un risque qui peut renforcer ou détruire le mouvement, il est dans ce sens un moyen de vérifier l'impact de l'action, la représentativité et la fiabilité de l'appareil qui a lancé cet appel. Il est aussi considéré comme un test qui peut trancher de la validité de la cause et de la légitimité des porte-parole. Le mouvement de solidarité est aussi une forme de dénonciation externe où les autres groupes sociaux se mobilisent pour renforcer le groupe en mouvement par le biais d'un capital de sympathie, de moyens financiers et de soutien des revendications afin de les faire aboutir. En analysant le phénomène des manifestations dans la dynamique des conflits, Patrice Mann, recense quelques indices de capacité de mobilisation des appareils : «Les identités collectives ne sont pas données une fois pour toutes : certaines se remodelent, voire se transforment, dans le cadre de mobilisations portées par des groupes déjà organisés ; d'autres se construisent lentement, au prix des micro-mobilisations au cours desquelles les acteurs et les groupes d'acteurs tentent, par le biais de campagnes d'opinion, d'accroître leur audience auprès du public. Exister en tant que groupe, parvenir à créer de nouveaux engagements, à renforcer les solidarités internes et externes au groupe de conflit, réussir à faire durer ces solidarités dans le temps, à être vu sur la scène publique, voilà autant d'indices qui témoignent de la capacité de mobilisation des acteurs»<sup>32</sup>.

Dans le cas de la grève de l'Abbaye en 1953, plusieurs appels furent lancés par des comités divers et des personnalités tels que l'action catholique, les mairies, les enseignants, des groupements syndicalistes, etc. Par le biais de la presse, ces appels ont été diffusés à la population vosgienne. Dans un article publié le samedi du 24 octobre, lancé par des responsa-

blés de divers groupements syndicalistes et sociaux de la cité des Chanoinesse (Senones), le journaliste insère le communiqué dans le commentaire suivant : «une campagne de solidarité en faveur des ouvriers de Senones, s'organise chez nous», «La grève se termine à Senones..., mais la misère engendrée au sein des familles, et surtout pour des enfants ; trois semaines sans salaire seront lourdes à supporter pendant un certain temps encore.... Faites bon accueil à ceux qui, en dehors de tout parti, de toute confession religieuse et opinion sociale, vous solliciteront prochainement pour soulager la gêne matérielle des grévistes de Senones... Soyez prêts à offrir chez vous un séjour de quelques jours ou de quelques semaines à un enfant des familles de Senones particulièrement gênées par un manque de ressources. Si vous étiez dans leur situation, n'aimeriez-vous pas bénéficier de cette grande solidarité humaine qui demande à être toujours plus totale et organisée ? !».

La population des Vosges, placée en situation de récepteur, répondit favorablement à l'appel de solidarité. Cette action s'est manifestée sous plusieurs formes telles que des dons alimentaires, la mise en place d'une soupe populaire organisée par l'abbé Hanus, des dons financiers, etc. Dans un article de l'Est Républicain du 22 octobre, nous pouvons constater la nature et l'ampleur de ce mouvement puisque le journaliste recense les aides de la façon suivante : «Un premier bilan de ce mouvement de ce mouvement de solidarité à ce jour: une somme globale de 46 mille francs a été répartie, 125 colis ont été distribués aux enfants, 227 repas offerts, tandis que 25 jeunes gens hébergés à la cantine». Un autre article de la Liberté de l'Est du 26/10/53 témoigne de ce mouvement en écrivant : «Des dons en nature faits par les instituteurs pour l'approvisionnement de la cantine scolaire ont permis de recueillir de 500 à 600 kg de légumes au Ban-de-Sapt et à Denipaire (Vosges) et 200 kg à Menil». Un autre article enfin de la Liberté de l'Est paru le 17 octobre 53 interprète et exalte ce mouvement de la façon suivante : «Sans distinction d'opinion, dans toutes les couches de la population, la solidarité agissante s'organise pour venir en aide aux femmes et aux gosses de ceux qu'ils estiment justes et qu'ils sont décidés à faire triompher. Et c'est sans doute parce que les populations de cette laborieuse Vallée du Rabodeau ont connu des heures particulièrement tragiques de leur histoire que cette solidarité fleurit si magnifiquement».

<sup>32</sup> Mann Patrice, les manifestations dans ta dynamique des conflits, in, *la manifestation*, ed. Presse de la Fondation des Sciences politiques, 1990, p. 275-276.

Ainsi, et du fait d'une réponse favorable de l'environnement social de la Vallée, les récepteurs (la population vosgienne), ont renforcé la crédibilité des organisations et ont approuvé les représentants des grévistes de Senones. Après avoir réparti les collectes d'argent aux grévistes à raison de 100 francs par foyer, le comité de grève n'a pas pu rester indifférent à ce mouvement de solidarité. Dans un tract daté du 15 octobre 1953, il a remercié les donateurs et a interprété le mouvement de solidarité de la façon suivante : «L'assemblée se réjouit de constater que toute la population y compris les pouvoirs publics, condamne l'attitude de Boussac et de certains de ses directeurs qui portent la responsabilité du déclenchement de la grève ; l'assemblée remercie chaleureusement toutes les personnes de toute opinion politique, religieuse et philosophique qui jusqu'ici ont aidé par leur obole les travailleurs en lutte justifiée pour faire aboutir leurs légitimes revendications».

## LA STRATÉGIE PATRONALE

Comme nous «l'avons souligné ci-dessus, le patronat textile est caractérisé par une forme de domination bureaucratique, basé sur un mélange de paternalisme et d'autoritarisme. Cette structure est médiatisée par des cadres et des agents de maîtrise. Leur position floue et intermédiaire, laisse place à l'incertitude de leurs réactions et fragilise leur appartenance à un mouvement social ; c'est sans doute pour cela qu'ils sont toujours dénoncés par les syndicats comme des alliés au patronat.

Cette position hiérarchique est renforcée par une rupture architecturale entre l'usine souvent bruyante, vétuste, contenant des outils de travail et des bureaux de cadres souvent calmes, propres et spacieux, aspect qui peut peser sur les négociations entre les représentants des travailleurs et la direction de l'entreprise. S'ajoute à cela, le maniement d'un discours bureaucratique dont la maîtrise et/ou la compréhension demande un capital culturel positif. Tout cela rend la communication difficile entre les délégués et les représentants de la direction. Dans ce contexte, Jean Marie Conraud décrit la stratégie de négociation avec Boussac concernant la grève de 1953 en disant : «On m'avait très fortement prévenu en me disant que ce n'était pas facile de discuter avec Boussac, et qu'il avait l'art de couper la parole, de perturber, de déstabiliser les gens, etc. Moi, j'ai dit : il aura beau faire ce qu'il

veut, je reviendrai à mes papiers. Alors, le comité central commence, je vois encore le bureau nu, un cheval statué et puis de l'autre côté, une bouteille d'eau minérale, un verre et un papier. Alors, il commence à faire un discours d'une heure sur la situation et puis il m'a demandé si j'ai des questions à poser. Effectivement, ça s'est passé comme c'était prévu, il me coupe la parole à moi et à d'autres et comme ça toute la matinée».

L'intimidation, la dérivation sur des problèmes sociaux et économiques de l'entreprise et l'interprétation de la convention collective et de l'avenant régional sont aussi des tactiques patronales dans les négociations et dans les réunions. On a l'impression que pour la direction, les délégués ne doivent pas représenter les travailleurs mais plutôt entériner les décisions patronales. Pour décrire l'ambiance des réunions de la CIC-MDS de l'Abbaye de Senones, Jean Marie Conraud commente le déroulement des débats de la façon suivante : «En réalité, il n'y avait pas de débats dans le comité d'entreprise. Tout était mélangé et limité à des problèmes individuels ou d'atelier, mais les problèmes de la boîte et de son évolution, des moyens de salaire étaient étouffés dans un ensemble, un magma qui rassemblait tous les délégués, qui étaient souvent les mêmes d'ailleurs. On n'abordait jamais les problèmes économiques de la boîte ni les oeuvres sociales qui étaient donc sous l'autorité de Jean Marie Compas».

Quand il y a mouvement de revendication, la direction ne peut pas ignorer la force de protestation, d'où, de sa part, le développement d'une stratégie orientée vers la démobilisation. Dans cette perspective, on voit à l'oeuvre plusieurs logiques : l'intimidation des délégués venait comme première réponse dans le discours patronal. Ensuite, la direction et Marcel Boussac, en se basant sur les réunions du comité d'entreprise, et en s'appuyant sur la convention collective, considèrent que la grève est illégitime, ce qui les pousse à condamner l'action des ouvriers et à imposer un licenciement collectif. Dans une note affichée à la porte de l'usine CIC-MDS le 13 octobre 1953 à ( ) heure, la direction des manufactures de Senones annonce le licenciement collectif de la façon suivante : «La direction de l'usine de l'Abbaye des manufactures de Senones informe les travailleurs en grève, qu'ils sont considérés comme démissionnaires, pour avoir contrevenu aux dispositions de la convention collective du textile et notamment de

son article 73, rompant ainsi de leur fait le contrat de travail». Dans une lettre datée du 21 octobre 1953 et envoyée à tous les travailleurs de l'Abbaye, Marcel Boussac, après s'être présenté comme le responsable de la sécurité du travail et de la bonne marche de la société, commente les causes de la grève de la façon suivante : «Bien que n'étant tenu à aucune obligation par la convention collective, nous avons déclaré, à la réunion du comité d'Etablissement du 22 septembre, qu'un système de compensation des salaires -fonction de l'effort de chaque ouvrier-, était prévu, pendant une certaine période d'adaptation. Aucune objection n'a été faite par les délégués présents. Néanmoins, à la suite des fausses informations, le tissage s'est mis en grève, il vous a été dit que tous les salaires des ouvriers étaient baissés... La vérité est tout autre... Ainsi donc, sur des informations inexactes, on vous a fait mettre en grève et l'on vous a fait violer une convention collective qui prévoit qu'aucune grève ne peut être déclarée sans préavis de 10 jours».

Pour faire pression sur les travailleurs et marginaliser l'action syndicale, la direction, en se basant sur la convention collective, a licencié tout le personnel et a imposé l'embauche individuelle. Pour contrer les "meneurs", Marcel Boussac envoya des lettres personnelles prétendant leur expliquer les raisons d'installer la fibranne. Il dénonça par la suite le mouvement de grève tout en exaltant les travailleurs de la Vallée. Dans une lettre envoyée aux ouvriers de la manufacture, Marcel Boussac souligne : «Le réembauchage a été rendu obligatoire par la rupture de contrat de travail... Reste le cas du personnel qui, en toute connaissance de cause, a commis des fautes graves en entraînant la rupture du contrat de

travail, au mépris de la convention collective et en propageant des renseignements inexacts. Trois cas avaient été réservés parmi les responsables, il n'est retenu que celui de M. Diter<sup>33</sup>. Tout le personnel travaillant à l'Abbaye avant la grève sera donc réembauché sauf M. Diter... Je connais, depuis de longues années, la population de Senones, dont j'apprécie les qualités professionnelles et la fierté qu'elle a de son travail» Ainsi, en invitant les ouvriers à reprendre le travail, M. Boussac a marginalisé l'action collective du comité de grève par le biais de cette tactique de réembauchage individualisée. Dans ce contexte, nous pouvons dire avec Ch. de Montlibert : «Le retour de la stratégie individualiste vient en quelque sorte annuler les effets des pratiques de mobilisation qu'avaient développées les organisations syndicales»<sup>34</sup>.

## CONCLUSION

Face à une stratégie basée sur la communication directe avec le personnel ouvrier, les délégués syndicaux développèrent une forme de mobilisation collective appuyée sur trois critères : une construction d'un groupe mobilisé qui a abouti à un groupe solidaire, partageant les mêmes conditions de travail et les mêmes revendications. Une dénonciation directe et indirecte de la direction et du patronat avec l'exaltation des travailleurs en grève. La demande de la réintégration des ouvriers dans les manufactures de l'Abbaye de Senones et la demande d'une ouverture de négociation avec le patronat par l'intermédiaire des diverses institutions telles que la mairie, le ministère de travail, la préfecture, commission paritaire du textile de conciliation, commission régionale de conciliation, etc.

Cette grève s'est soldée par l'abandon de la fibranne, le retour au coton mais aussi par le licenciement du délégué syndical CGT Diter.

---

<sup>33</sup> Diter, membre du conseil municipal (groupe parti communiste) et membre de la CGT section CIC-MDS Senones.

<sup>34</sup> Montlibert de Christian, op. cit. p. 81.